

Procès-verbal du Conseil d'école du Jeudi 14 novembre 2019 (sous réserve d'approbation)

Etaient présents à cette réunion :

- M. Georges DARGENTOLLE, maire,
- Mme Alice DUVERNET, conseillère municipale,
- M. Pierre BOISSIERE, conseiller municipal,
- Mmes Céline VEDEL, Elodie BRISSIAUD, Émilie PERICAUD, Sophie VILLAMAYOR BETTINI, et Mrs Nicolas COUSTILLAS, Sébastien JOACHIM, Nicolas SAULNIER, Stéphane DUPUY représentants des parents d'élèves,
- Mmes Véronique DUNAU, Corinne LASSARTESSE, Adèle RAMBEAU et MM. Pascal RITTI et Patrick TEXIER, professeurs des écoles,
- Mmes Marie-Line CELERIER, Amélia CHAUVIER, DDEN,
- Mme CONTRÉ Aurélie, directrice de l'école,

Etaient absents et excusés : M. Olivier REYMBAUT, inspecteur de l'Education Nationale ; Mr LEDUC Baptiste, représentant des parents d'élèves

Horaires de la réunion : 18h – 19h15

Avant de commencer la réunion, la directrice propose un tour de table et informe qu'il y aura un secrétaire de séance : Patrick TEXIER

1. Résultat des élections et vote par correspondance

Il y a 178 personnes inscrites sur la liste électorale ; 116 personnes ont voté.
4 bulletins étaient nuls ou blancs.

Le taux de participation est donc de 65.17% (hausse de 13 % par rapport à l'année précédente)

L'unique liste présentée a donc été élue.

A compter de cette année, il est donné la possibilité aux écoles d'organiser un vote exclusivement par correspondance après avoir consulté les membres du Conseil d'école.

A compter de la rentrée 2020, la directrice souhaite opter pour ce mode de scrutin ->

2. Rôles et missions du Conseil d'école

Le règlement du Conseil d'école est disponible sur le blog ; la directrice rappelle aux membres de l'instance, la nécessité de transmettre les questions au moins 48h à l'avance de manière à ce qu'elles puissent être discutées en amont de la réunion soit au niveau de l'école soit au niveau de la mairie.

Les rôles et missions du Conseil d'école sont développés ; c'est une instance qui :

a) donne tout avis et émet toutes suggestions sur :

- Règlement intérieur du Conseil d'école
- l'utilisation des moyens alloués à l'école,
- le projet d'école pluriannuel, dans sa globalité,
- les conditions de scolarisation des enfants porteurs d'un handicap,
- la restauration et le transport scolaire,
- l'hygiène scolaire,
- la sécurité des élèves dans le cadre des activités scolaires et périscolaires,
- l'utilisation des locaux scolaires, par le maire, en dehors des heures d'ouverture de l'école ;

b) reçoit des informations sur :

- l'organisation de l'aide personnalisée aux élèves,
- l'élaboration et la réalisation du projet d'école pluriannuel,
- les suites données aux avis formulés,
- les conditions dans lesquelles sont organisées les rencontres entre enseignants et parents d'élèves ;

c) vote les règlements intérieurs des écoles qui lui sont soumis ; à défaut d'une majorité de suffrages ou en cas d'absence de règlement intérieur ou de contestation, c'est le Règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires arrêté par l'Inspecteur d'académie, DSDEN de Haute-Vienne, qui en tient lieu et demeure la référence.

d) donne son accord pour : l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles.

e) établit le projet d'organisation de la semaine scolaire, dans le respect de la législation et des règlements en vigueur

3. Adoption du règlement intérieur du conseil d'école et du règlement intérieur de l'école

● Règlement intérieur du conseil d'école

Un petit changement au niveau du règlement du Conseil d'école concernant la transmission des invitations qui se fait dorénavant par courrier.

Le règlement intérieur du Conseil d'école est consultable sur le blog de l'école, onglet « règlements intérieurs »

→ **Vote du règlement intérieur du Conseil d'école : aucune objection, le règlement est adopté.**

● Règlement intérieur de l'école

De légères modifications : la mention de la scolarisation obligatoire dès 3 ans dans le chapitre sur la fréquentation scolaire ainsi que la modification de l'adresse mail de l'école.

Dans le chapitre sur la vie scolaire, ajout d'un paragraphe : « *Les élèves doivent venir à l'école avec des tenues et chaussures adaptées ; les tongs et « crocs » sont interdites. De même le maquillage est proscrit durant le temps scolaire.* »

→ **Vote du règlement intérieur de l'école : aucune objection, le règlement est adopté.**

4. Effectifs actuels et prévisionnels pour 2020-2021

En cette rentrée scolaire 2019, les effectifs de l'école sont en baisse par rapport à l'an dernier : l'école compte 109 élèves inscrits, soit 20 de moins qu'à la précédente rentrée. Au 14 novembre, les 109 élèves sont répartis de la façon suivante :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
5	12	18	8	10	16	20	20

soit 20 à 26 élèves par classe.

● Perspectives pour la rentrée 2020

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
12	5	12	18	8	10	16	20

Les effectifs à ce jour sont de 101 élèves. Ces effectifs vont être transmis à la DSDEN. A ce jour, la moyenne d'élèves par classe serait de 20.2, ce qui devrait permettre de ne pas avoir de fermeture à la rentrée. Toutefois, les effectifs peuvent fluctuer et être revus à la hausse en cas d'arrivées ou à la baisse s'il y a des départs.

5. Sécurité : les différents exercices de l'année

- Un premier exercice d'alerte incendie a été réalisé le 20 septembre ; les alarmes ont été déclenchées simultanément dans les deux bâtiments avec l'aide de Nicole, secrétaire de mairie.

L'évacuation s'est déroulée dans de bonnes conditions sans panique, l'exercice ayant été anticipé par les enseignants auprès des élèves.

Un second exercice sera proposé pendant l'année.

La directrice demande s'il ne serait pas possible d'envisager une alarme qui puisse se déclencher en même temps dans les deux bâtiments. Mr le Maire répond que cela n'est pas possible dans la mesure où chaque bâtiment a son propre circuit électrique, il y a forcément deux systèmes d'alarme différents.

- Conformément au renforcement des mesures de sécurité et de gestion de crises applicables dans les écoles et établissements scolaires, un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) est en vigueur dans l'école.

Ce document comporte deux volets :

- Un concernant les risques majeurs et technologiques, à savoir la tempête, le transport de matières dangereuses, les risques dus aux activités industrielles.
- Un concernant le risque « attentat – intrusion »

Un exercice PPMS concernant le risque « attentat-intrusion » a été réalisé le 18 octobre ; les élèves étaient au courant de cet exercice et le vocabulaire employé par les enseignants a été adapté en fonction de l'âge. Il s'agissait d'un exercice pendant lequel les enfants devaient se cacher dans la classe de manière à ne pas être vu de l'extérieur et rester silencieux.

L'exercice a duré environ 10 minutes et s'est bien déroulé dans l'ensemble.

Dans le cadre du PPMS, il est demandé aux écoles de constituer des mallettes qui sont à utiliser dans le cadre du volet « Risques majeurs et technologiques » si on devait garder les enfants confinés pendant un long moment : ces mallettes sont inexistantes à l'école et doivent être constituées.

Il en faudrait 2, une dans la salle de motricité et une dans le bâtiment principal à partager entre les deux salles de confinement (BCD et salle 6)

Voici les besoins : 2 radios à piles, 2 lampes de poche avec piles, 2 grands bacs plastiques pour stocker le matériel, une mallette de première urgence (pour la salle de motricité) comprenant du savon de Marseille, des antiseptiques, des sucres enveloppés, un flacon de solution hydro alcoolique, des dosettes de sérum physiologique, un thermomètre frontal, des couvertures isothermiques, des compresses, du sparadrap et des packs d'eau.

La directrice va fournir cette liste à la mairie qui se chargera de faire les achats nécessaires.

6. Travaux, animations, sorties, projets

- Pendant les vacances d'été, la classe de Véronique DUNAU a été refaite : le sol a été changé et les murs ont été repeints ; des rideaux ont également été achetés pour sa classe ainsi que pour celle de Pascal RITTI et Aurélie CONTRÉ.

Le matériel commandé dans le cadre du plan numérique ENIR a été installé.

Toute l'équipe remercie sincèrement la municipalité pour son investissement au service de l'école.

- APC : Les Activités Pédagogiques Complémentaires ont lieu les mardis et jeudis de 8h20 à 8h50 pour toutes les classes et le vendredi de 8h20 à 8h50 uniquement pour les CM2.

Elles sont soumises à autorisation des parents et sont essentiellement centrées sur la lecture-compréhension.

- Des cas de harcèlement avaient été évoqués lors du dernier Conseil d'école ; l'équipe pédagogique s'est saisie du problème et a demandé à l'association « Ose le dire » d'intervenir dans l'école pour sensibiliser les enfants à cette thématique.

Deux interventions ont eu lieu pour chaque classe de la GS au CM2 : la première intervention (5/11/19) était centrée sur les droits et devoirs des enfants et la seconde (12/11/19) sur les différents types de maltraitance.

- Cette année, la communauté de communes propose de financer deux transports pour aller à la médiathèque Markoff de Nexon ; chaque classe de l'école va donc y aller deux fois.

- **Classe des PS-MS-GS et GS-CP :**

- Participation aux rencontres organisées par l'USEP : aventures motrices le 28 novembre à Nexon.
- Une demande a été faite pour pouvoir se rendre à l'espace récréatif de Nexon et occuper la salle multi-accueil ; nous attendons encore une réponse.
- Une séance de cinéma sera proposée au mois de décembre
- Il y aura une intervention de la ligue contre le cancer le vendredi 13 décembre sur le petit-déjeuner.

- **Classe des CE1-CE2 :**

- Rencontres USEP : randonnée à Jourgnac le 23 septembre, rencontre jeux traditionnels reportée, cirque et EKIDEN à venir
- Une sortie pêche est envisagée un mercredi après-midi mais reste à confirmer.
- Participation au projet école au cinéma avec la classe de CM1 ; les élèves se rendront au cinéma à trois reprises.

La première projection aura lieu le jeudi 21 novembre ; la séance de cinéma se déroulera le matin ; ils iront voir « Le Chant de la mer » de Tomm Moore. A la suite du film, les enfants visiteront Limoges, pique-niqueront et iront à la BFM visionner un second film du même réalisateur.

- **Classe des CM1 :**

- Rencontres USEP : cross à Séreilhac le 14 novembre ; rencontres orientation et athlétisme plus tard dans l'année.
- Participation au projet école et cinéma (voir explications dans le paragraphe consacré aux CE1-CE2)

- Piscine : cette année les élèves de CM1 et CM2 iront à la piscine de Saint-Yrieix pendant 6 séances en mars-avril; la mairie a accepté d'accorder une subvention exceptionnelle pour financer le transport et l'entrée piscine sera à la charge des familles (4€ par séance)
Les classes pourront bénéficier de l'encadrement de deux maîtres-nageurs ; plusieurs parents ont passé un agrément qui permet de pouvoir participer à l'encadrement, ce qui va permettre de rendre l'activité possible.

- **Classe des CM2 :**

- Participation aux rencontres USEP avec les CM1 : cross, orientation et athlétisme
- La ligue contre le cancer interviendra dans la classe pour aborder la thématique « ma santé » le 13 décembre

- **Vendredi 20 décembre :** comme tous les ans, le jour des vacances de Noël est un peu particulier.

Le matin, le Père Noël passe à la salle des fêtes pour les plus petits tandis qu'il laisse des cadeaux dans les classes pour les plus grands.

Le midi, le repas est offert par la municipalité à tous les élèves et tous les enseignants.

Un film est ensuite proposé aux enfants avant de partager un goûter de Noël à la salle polyvalente.

7. Association des parents d'élèves

Mme Céline VEDEL, présidente de l'association de parents d'élèves dresse un premier bilan.

- La vente de bulbes a rapporté 466€ de bénéfice ; une baisse par rapport à l'année précédente qui s'explique par le nombre d'élèves qui a chuté.
- Les photos de classe ont rapporté 766€ ; une différence avec l'année dernière également qui s'explique par les élèves en moins mais également par une augmentation des tarifs de la photographie que l'APE n'a pas souhaité reporter sur ceux proposés aux familles.
- Samedi 16 novembre aura lieu le loto des écoles.
- Le 15 décembre, les parents tiendront un stand sur le marché de Noël où seront vendus des objets divers pris chez Initiatives.
- Le 31 janvier, un spectacle de magie réalisé par TAO sera proposé avec buvette et petite restauration.

8. Questions diverses

- Quel est le nombre d'adultes présents sur le temps de la pause méridienne pour surveiller la cour de récréation ? Existe-t-il une réglementation pour le taux d'encadrement ?
- Monsieur le Maire prend la parole : il y a deux personnes qui surveillent la cour ; en cas de gros soucis, une personne qui s'occupe de la cantine peut être détachée pour aider. Il n'existe pas de réglementation pour le taux d'encadrement.

Le secrétaire de séance,
Patrick TEXIER



La présidente du Conseil d'école,
Aurélie CONTRÉ

